

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 19 NOVEMBRE 2002**

**AVIS DES COMMISSIONS**  
**DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**  
**SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CONSEIL REGIONAL**  
**POUR L'EXERCICE 2003**

*Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés*

Le Bureau du C.E.S.R. prend acte que les Orientations Budgétaires pour 2003 peuvent être modifiées compte tenu de l'incertitude du contexte économique (prix du baril du pétrole, taux d'intérêt,...) et législatif (réforme constitutionnelle, approfondissement de la décentralisation, Loi Programme et projet économique pour l'Outre-mer).

Lors de l'examen du B.P. 2002, il avait souligné l'effort de présentation réalisé pour le secteur "économie générale". En effet, les tableaux de synthèse permettaient de faire ressortir de façon plus explicite l'état des réalisations par rapport aux prévisions du plan d'action de la mandature. Le Bureau espère que cette présentation sera adoptée pour tous les secteurs d'intervention du Conseil Régional dans le cadre du B.P. 2003.

Enfin, dans le but de mieux apprécier la pertinence des Orientations Budgétaires, il estime que la déclinaison en termes d'objectifs aurait pu être affichée dès le début de la mandature, ce qui en aurait facilité le suivi. De plus, cette déclinaison se serait alors traduite par un bilan annuel des orientations et des mesures opérationnelles, aussi bien quantitatif que qualitatif, et, au-delà, par des perspectives à plus long terme.

## **« AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES ET EUROPEENNES »**

### **I - SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »**

La Commission constate que le Conseil Régional reste dans la logique d'une programmation pluriannuelle d'investissement et qu'il prévoit pour la période 2003-2006, une montée en puissance des investissements pour financer de grands projets tels que la route des Tamarins, la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise, l'Université du 3<sup>ème</sup> millénaire. Ces investissements seront financés à hauteur de 57 % par l'emprunt alors qu'actuellement, les investissements sont financés pour 46 % par l'épargne nette et pour 41 % par les subventions. L'effort d'investissement futur se traduira donc par une augmentation rapide de l'endettement. Aussi, la Commission s'interroge sur la capacité d'emprunt du Conseil Régional afin de financer d'autres projets tant pendant cette période qu'après 2006.

### **II - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »**

La Commission prend acte de la reconduction des dispositifs initiés dès la fin de l'année 2001 et en 2002 pour ce secteur.

La nouveauté pour 2003 est la mise en chantier du projet de réseau à haut débit suite aux conclusions du schéma directeur des télécommunications qui seront connues en fin d'année 2002.

La Commission note que la Région Réunion a été retenue parmi les 10 Régions expérimentales par le C.I.A.D.T. de Limoges pour la mise en œuvre d'un réseau à haut débit le long des lignes haute tension d'E.D.F. et que le Conseil Régional n'exclut pas pour autant le déploiement de fibres optiques sur les infrastructures routières. Ce projet devra permettre une gestion ouverte aux « petits » opérateurs.

En conclusion, la Commission encourage le Conseil Régional pour ses interventions dans ce secteur. Elle souligne cependant la nécessité de mener une réflexion sur la propriété des réseaux et de permettre aux entreprises de la Réunion d'avoir une connexion au haut débit à un moindre coût.

## « AFFAIRES ECONOMIQUES »

La Commission prend acte des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2003, elle souhaite cependant formuler un certain nombre d'observations.

### **I - FAVORISER ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE ET LA CREATION D'EMPLOIS DURABLES**

La Commission note la volonté du Conseil Régional de rechercher une meilleure cohérence entre les différentes interventions publiques en vue d'une amélioration des procédures. A maintes reprises, elle avait souligné la nécessité de poursuivre les harmonisations des compétences, engagées en 1990, entre le Département et la Région pour éviter les chevauchements de compétences. Ces harmonisations permettraient notamment une meilleure lisibilité des aides apportées et une accélération des procédures de demandes de subventions.

Concernant le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion, la Commission constate que le rapport final déclinant les plans d'actions opérationnelles sera élaboré en 2003. Compte tenu de la multiplicité des acteurs dans ce domaine, la Commission souligne l'urgence de désigner un pilote qui assurerait le portage politique de l'opération et qui aurait pour mission de coordonner les différentes actions du schéma afin d'éviter les risques de dysfonctionnements et d'assumer toutes les conséquences qui en découleraient.

La Commission prend acte que, dans le cadre du bilan à mi-parcours du DOCUP 2000-2006, les régimes d'aides seront revus, particulièrement ceux relatifs au tourisme. A l'occasion de ce toilettage, la Commission s'interroge sur les possibilités d'un redéploiement des aides directes en faveur du secteur du commerce notamment de centre-ville, en forte mutation.

### **II - OUVRIR LES HORIZONS DE LA REUNION EN FAVORISANT L'EMERGENCE DES ACTIVITES ET LA CONQUETE DE NOUVEAUX MARCHES**

La Commission souhaite mettre l'accent sur les difficultés rencontrées par de nombreux chefs d'entreprise, en termes de foncier, dans le cadre d'une installation ou d'un développement d'activités. En effet, l'offre d'immobilier d'entreprise ne correspond pas à la demande des entreprises locales et la recherche d'un site pour s'implanter devient, de plus en plus, un obstacle insurmontable à la création. Dans ce cadre et compte tenu des crédits disponibles au titre du F.R.D.E., la Commission souhaite que les SEM d'aménagement soient porteuses de projets d'immobilier d'entreprise.

S'agissant de la Zone d'Activités Aéroportuaire de Sainte-Marie (ZAA), il est clair qu'elle est destinée à l'exportation. Cependant, compte tenu des difficultés que les artisans rencontrent pour se procurer un terrain, la ZAA pourrait être en partie réservée aux petites et moyennes entreprises locales de production avec un contrat de bail.

## « AFFAIRES AGRICOLES »

La Commission « Affaires Agricoles » prend acte des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2003 présentées par le Conseil Régional.

Elle note que ces orientations, dans le secteur agricole, s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises par la collectivité depuis le début de la mandature.

### I - PROBLEMATIQUES GENERALES

Avant de formuler un certain nombre d'observations particulières, la Commission souhaite insister fortement sur deux problématiques récurrentes :

- d'une part, la sous-consommation des fonds européens ;
- d'autre part, l'indispensable harmonisation des compétences entre les collectivités.

S'agissant du premier point, la Commission souligne à nouveau son inquiétude devenue grandissante sur le risque de dégageant d'office des fonds structurels européens face à l'impossibilité de report.

En effet, les retards pris depuis l'année 2000 dans l'adoption du DOCUP et la lourdeur des procédures administratives (entre 18 et 36 mois pour gérer un dossier) risquent d'engendrer une perte importante de financements.

De plus, cette situation risque également d'être pénalisante pour l'avenir ; alors que la Réunion a pu bénéficier de transferts supplémentaires de fonds non utilisés par les autres DOM pour des précédents DOCUP, il est quasi-certain que pour la période actuelle elle connaîtra une perte importante et que celle-ci aura des répercussions inéluctables pour le DOCUP suivant, la consommation de crédits sur la période en cours servant de base de référence pour la période suivante.

Il est plus que regrettable que la mise en œuvre des crédits ne soit pas à la hauteur de leur montant.

S'agissant du deuxième point, la Commission rappelle sa position afin que l'harmonisation des compétences et des attributions entre les collectivités contribue à « une meilleure cohérence, priorisation et efficacité des projets ».

Elle estime que la réforme actuellement en cours sur la décentralisation est l'occasion de **clarifier**, certes, la répartition des compétences dans certains secteurs où il existe un enchevêtrement des interventions et donc des financements croisés, mais aussi de **clarifier** les responsabilités.

Quand le domaine de compétences est du ressort de plusieurs intervenants, il n'y a pas de responsable. Le secteur de la pêche est à ce titre très illustratif car très segmenté.

## **II - OBSERVATIONS PARTICULIERES**

La mise en œuvre de la **nouvelle filière** « Plantes aromatiques et médicinales » constitue pour la Commission une véritable opportunité au niveau local mais aussi d'ouverture dans la zone (notamment dans le cadre des activités de transformation). La Commission s'interroge cependant sur la capacité à trouver les porteurs d'un tel projet.

La Commission réaffirme sa position sur l'accélération du programme de **retenues collinaires** qui reste pour elle un outil important du développement agricole dans les zones arides. Elle s'inquiète du retard pris dans les travaux de transfert de l'eau d'Est en Ouest et du risque déjà souligné plus haut de perdre les fonds européens pour ce secteur.

La Commission pense qu'en complément du dispositif de **soutien** au redressement des **entreprises en difficulté**, un service de conseil en gestion et développement aux exploitations serait une mission préalable pour lutter contre les difficultés grandissantes des petites exploitations et leur disparition. Le contexte économique et social impose, également, de défendre le maintien d'un nombre d'exploitations optimum.

Dans le cadre de la contribution des collectivités au **financement de programmes d'études**, la Commission a souligné à plusieurs reprises, l'importance d'une étude pour la mise en place d'un projet cohérent sur la filière export. Elle souhaite que la collectivité régionale œuvre dans ce sens.

## « AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS »

La Commission « Aménagement, Environnement et Travaux Publics » prend note des Orientations Budgétaires 2003 du Conseil Régional. Ce document s'inscrit dans la continuité des axes stratégiques définis dans le projet de mandature pluriannuel (1998 – 2004).

Pour les secteurs Aménagement, Environnement et Déplacements, elle relève que l'année 2003 sera notamment marquée par :

- la poursuite des travaux en vue de la révision du SAR en 2005 ;
- la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Réunion ;
- le démarrage des grands chantiers routiers dans l'Ouest ;
- l'avancement des études sur le projet de tram-train ;
- la poursuite des actions dans le domaine des énergies renouvelables.

Pour le secteur **aménagement et développement durable du territoire**, la Commission observe la poursuite des actions entreprises ces dernières années, tant au niveau du SAR que du soutien des politiques d'acquisitions foncières et d'accompagnement en faveur de l'habitat. Elle prend en particulier note que :

- l'E.P.F. devrait entrer dans une phase opérationnelle en 2003 ;
- l'engagement des services de la D.D.E. chargés du Programme Pluriannuel d'Endiguement des Ravines (P.P.E.R.) devrait favoriser l'émergence et la mise en œuvre des projets communaux.  
Elle alerte, une fois encore, les élus municipaux sur l'impérative nécessité de protéger les lieux habités contre les phénomènes de crues.

Dans le domaine de **l'environnement**, la Commission soutient pleinement l'évolution de la forme juridique de l'association Parc Marin en syndicat mixte, ce qui lui permettra d'assurer la gestion de la réserve naturelle marine (renforcement de ses compétences et de ses moyens d'action). De même, elle adhère aux initiatives régionales en faveur du développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

En ce qui concerne **les déplacements**, la Commission note avec intérêt l'engagement des premiers travaux de la route des Tamarins en 2003 (second semestre). Elle attire l'attention sur la nécessité de respecter l'échéance de livraison de cette importante infrastructure (fin 2006).

Au regard de la situation économique et sociale de l'Ile, la Commission souligne l'importance de prévoir, dans le cadre de la réalisation des grands chantiers, l'accès des marchés publics aux entreprises locales (allotissements).

Enfin, s'agissant du transfert de compétences sur le réseau national, le rapport du Conseil Général des Ponts et Chaussées met l'accent sur l'avantage financier important pour le Conseil Régional qui aura accès au Fonds de Compensation de la T.V.A. Cependant, elle observe que la sécurisation de la route du Littoral implique la construction d'une nouvelle infrastructure très coûteuse (676 M€) qui, de plus, est indissociable de la question du T.C.S.P.

Cette nouvelle compétence devant s'accompagner des moyens adéquats, la Commission renouvelle sa préconisation que la réalisation de ce transfert soit préalablement soumise :

- à un état des lieux exhaustif du réseau national ;
- à des moyens financiers, techniques et humains adéquats pour l'entretien et la modernisation du réseau ;
- à la sécurisation préalable des routes à risques (route du Littoral, Cap La Houssaye, R.N.5) ou au transfert des compensations nécessaires (financières, techniques) pour la sécurisation de ces ouvrages.

## **« COOPERATION REGIONALE »**

La Commission prend acte des Orientations Budgétaires envisagées par le Conseil Régional pour l'année 2003 en matière de coopération régionale.

Au préalable, elle renouvelle son souhait d'être destinataire d'éléments sur les actions menées ou soutenues par le Conseil Régional sur les différents secteurs et de voir réalisé un premier bilan comparant les objectifs prévus aux résultats.

Par ailleurs, la Commission suggère que ce type de saisine soit l'occasion de dialoguer avec un responsable élu de la collectivité régionale.

Sur le fond, la Commission note une volonté réelle de la part du Conseil Régional de faire de la coopération régionale, mais elle souligne la nécessité de faire évoluer et renforcer la stratégie, notamment, dans le domaine des échanges commerciaux. Le partenariat, support majeur de la politique de coopération, exige que soit analysée la stratégie des pays du premier, deuxième et troisième cercle et que soit mise en place une stratégie pour la Réunion. En ce sens, elle propose qu'une réflexion soit menée qui tienne compte de la stratégie à forte résonance de l'île Maurice et qui analyse les atouts de la Réunion. Dans cette démarche, appui pourrait être pris sur le Centre d'Intelligence Economique nouvellement créé.

Enfin, suite aux conclusions du séminaire sur le co-développement durable, la Commission souhaite que l'ensemble des partenaires sociaux, culturels et économiques soit associé aux actions de « co-développement durable » initiées par le Conseil Régional vis-à-vis des pays du premier cercle.

## **« EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION »**

La Commission a examiné les Orientations Budgétaires prises par le Conseil Régional dans les secteurs Education, Formation Professionnelle, Mobilité, Développement Local et Economie Alternative relevant de sa compétence.

Elle note qu'à un an et quelques mois de la fin de la mandature, hormis pour le secteur Education, aucun bilan d'étape ne semble avoir été préalablement effectué avant de formuler les propositions d'intervention pour l'année 2003.

Elle relève également une apparente absence de vision prospective dans des domaines où celle-ci revêt une importance toute particulière tels que la Formation Professionnelle et la Mobilité.

Par ailleurs, elle déplore encore une fois que la présentation du document ait été laissée à l'appareil administratif et réitère sa demande d'échanges avec les responsables élus de l'Assemblée Régionale à l'occasion de ces saisines.

### **I - SECTEUR « EDUCATION »**

La Commission souligne l'effort du Conseil Régional en matière de construction des lycées. Elle note avec satisfaction l'ouverture pour la rentrée 2003 du lycée de Saint-André III. Elle se félicite de la livraison en une seule tranche de cet établissement ainsi que pour ceux qui seront mis en chantier en 2003. De façon générale, la Commission approuve la démarche anticipatrice et prospective qui semble guider la collectivité régionale dans sa programmation.

Par ailleurs, les réclamations de nombreux parents de demi-pensionnaires -dont les médias se font l'écho- conduisent la Commission à attirer l'attention de la collectivité régionale sur la qualité de la prestation fournie par la restauration scolaire. Elle préconise la vigilance la plus grande en ce qui concerne la qualité des repas, et de l'espace repas, la prise en compte des habitudes alimentaires régionales et la part réservée à la production locale.

### **II - SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE »**

Un constat largement partagé établit que l'encadrement local fait défaut et la Commission ne perçoit pas clairement dans les Orientations Budgétaires d'axe fort pour remédier à cette situation, à l'exception de l'aide consentie par le Conseil Régional au confortement de gestion et de métier pour les T.P.E. et les entreprises artisanales. De manière générale, elle ne discerne pas de démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sauf ponctuelle (Route des Tamarins et déplacements), comme base de détermination des besoins en formation. Elle suggère que l'actualisation du Plan Régional de Développement des Formations prenne en compte cet outil.

Par ailleurs, la Commission s'interroge sur l'incidence de la nouvelle réglementation des marchés publics au regard des opérateurs de la formation professionnelle et des risques qu'elle est susceptible d'engendrer, notamment sur une structure comme l'AFPAR.

### **III – SECTEUR « MOBILITE »**

Dans ce secteur, une vision à la fois globale et prospective manque cruellement. L'absence de préparation réelle du candidat à la mobilité est souvent source d'échecs et le manque d'indicateurs de suivi ne permet pas de rebondir sur une démarche plus adaptée. Le succès des dispositifs mis en place nécessite de la coordination et de l'accompagnement. Certes, le Conseil Régional a entrepris de lancer quelques actions en ce sens et la Commission s'en félicite, mais attire l'attention sur la nécessité d'imposer le bilan-évaluation, dans la convention ou le cahier des charges des opérateurs, en contrepartie du financement.

S'agissant des séjours linguistiques, la Commission suggère que les services du Conseil Régional entreprennent une démarche intégrée de contrôle – suivi - évaluation tant des actions menées que des associations porteuses de projets.

### **IV – SECTEUR « DEVELOPPEMENT LOCAL ET ECONOMIE ALTERNATIVE »**

La Commission rappelle les préconisations émises dans le rapport intitulé « Pour un dispositif répondant aux besoins de l'emploi à la Réunion » adopté le 24 septembre 2002.

## « AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES »

La Commission « Affaires Sanitaires, Sociales, Culturelles et Sportives » prend note des Orientations Budgétaires 2003 du Conseil Régional qui s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre des axes stratégiques définis dans le projet de mandature pluriannuel (1998 – 2004) pour les secteurs sport, socio-éducatif et culture.

La Commission souligne l'intérêt de réaliser une évaluation tant quantitative que qualitative des actions menées par la collectivité régionale pendant cette mandature. Ce bilan serait également l'occasion pour la collectivité régionale de réaliser une estimation des besoins tant dans le domaine de la culture que du secteur sport et socio-éducatif.

Pour le domaine de **la culture**, outre les actions traditionnelles en direction des acteurs culturels (communes, tissu associatif, ...), elle relève que l'année 2003 sera marquée par des opérations importantes :

- construction du Centre d'Etude et de Découverte des Tortues Marines de la Réunion ;
- reprise en maîtrise d'ouvrage du Musée des Arts décoratifs de l'Océan Indien ;
- bouclage des études, démarches et procédures relatives à la construction de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

En ce qui concerne les structures muséales, la Commission attire l'attention sur l'intérêt de réaliser une étude de marché globale sur les produits afin :

- d'évaluer le degré de satisfaction et les attentes du public ;
- de définir des actions nouvelles (voire si nécessaire une nouvelle définition des produits) visant à redynamiser l'image et l'accueil de ces structures ;
- d'accroître de manière conséquente leur fréquentation.

Elle souligne l'intérêt pour les structures muséales de s'ouvrir davantage au public scolaire et universitaire (en particulier la Maison du Volcan) et de se regrouper, afin de mettre en place un pass-musée.

En ce qui concerne le **secteur sportif et socio-éducatif**, la Commission souhaite qu'un bilan soit réalisé à moyen terme sur les terrains en sols synthétiques financés par le Conseil Régional afin d'apprécier l'intérêt de ces aménagements innovants (fréquentation, coût d'entretien, emplois induits, durée de vie, ...) et de promouvoir, s'il y a lieu, leur extension.